COMPÉTITIVITÉ DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES & DE LA FABRICATION DE BOISSONS

10. 2019

© stock.adobe.com

economie

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

.be

Analyse clôturée le 31 octobre 2019.

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Rue du Progrès 50 — 1210 Bruxelles

N° d'entreprise : 0314.595.348

- 0800 120 33 (numéro gratuit)
- SPFEco
- @spfeconomie
- linkedin.com/company/fod-economie (page bilingue)
- instagram.com/spfeco
- youtube.com/user/SPFEconomie
- economie.fgov.be

Editeur responsable :
Regis Massant
Président a.i. du Comité de direction
Rue du Progrès 50 — 1210 Bruxelles

Version internet

289-19

Table des matières

Executive summary 4
Introduction 5
1. Compétitivité sectorielle 6
1.1. Performances 6
1.1.1. Valeur ajoutée 6
1.1.2. Santé financière 8
1.2. Demande 10
1.2.1. Commerce extérieur 10
1.2.2. Exportation 11
1.2.3. Importation 12
1.2.4. Avantage comparatif révélé (ACR) 13
1.2.5. Interactions avec d'autres secteurs 14
1.2.6. Débouchés 14
1.3. Ressources 15
1.3.1. Emploi 15
1.3.2. Capital (FBCF, R&D, Innovation) 16
1.3.3. Décomposition de la croissance de la productivité du travail 19
1.3.4. Coût salarial horaire et productivité réelle 20
1.3.5. Structure des coûts 22
1.4. Environnement 23
1.4.1. Fonctionnement du marché 23
1.4.2. Climat des affaires 24
2. Analyse SWOT 25
2.1. Forces 25
2.2. Faiblesses 25
2.3. Opportunités 25
2.4. Menaces 26
Annexe 27
Glossaire 29
Liste des graphiques 31
Liste des tableaux 31
Liste des figures 31

Executive summary

Les performances sectorielles en termes de compétitivité peuvent varier considérablement. Dès lors, le SPF Economie se penche également sur la compétitivité sectorielle, en complément du Tableau de bord de la compétitivité de l'économie belge publié annuellement.

Le secteur des industries alimentaires et de la fabrication de boissons (C10-11)[1] a été sélectionné sur la base des écarts de performances entre la Belgique et la zone euro en termes de valeur ajoutée et d'emploi. Il a également été tenu compte de l'importance de ce secteur dans l'économie belge. De plus, les performances à l'exportation de ce secteur (≈8 % du total des exportations belges), ainsi que leurs relations intersectorielles sont significatives.

Le secteur considéré dans son ensemble compte trois branches d'activité distinctes : C10 (industries alimentaires) représente la branche la plus importante avec une part relative de 79,5 % en moyenne dans la valeur ajoutée totale du secteur C10-12 entre 2011 et 2017. Les parts de C11 (fabrication de boissons) et de C12 (fabrication de produits à base de tabac) atteignent en moyenne respectivement de 19,3 % et 1,3 %. Le secteur est principalement composé de PME.

Sa position sur le marché européen s'est renforcée : la part du secteur belge des industries alimentaires, fabrication de boissons et de produits à base de tabac (C10-12) dans la valeur ajoutée de l'UE (sans le Royaume-Uni) a augmenté (+0,1 point de pourcentage sur 10 ans pour se situer à 3,4 % en 2017), ce qui témoigne d'une amélioration de la compétitivité globale. En outre, l'analyse de la position concurrentielle de notre pays permet de distinguer la compétitivité externe et la compétitivité interne. D'un côté, la part des exportations belges dans les exportations européennes totales indique une bonne compétitivité externe de notre pays. De l'autre, les résultats en matière de compétitivité interne apparaissent moins favorables : la demande intérieure belge est de plus en plus couverte par les importations au détriment de la production domestique.

En 10 ans (de 2008 à 2018), la valeur ajoutée du secteur C10-12 a progressé en moyenne de 0,5 % par an. La demande étrangère de produits issus du secteur des industries alimentaires et de la fabrication de boissons est forte : 2/3 des produits finis sont exportés. Les exportations hors de l'UE, en particulier, sont en augmentation. Quatrième exportateur d'Europe pour l'alimentation et sixième pour les boissons, notre pays est parvenu à se forger une bonne réputation en termes de qualité et s'est spécialisé dans l'industrie alimentaire et la production de bière.

Le secteur des industries alimentaires et de la fabrication de boissons a enregistré quelques résultats positifs sur le plan des facteurs de production : le nombre d'employés, qui sont pour la plupart moyennement qualifiés, s'est accru ces dernières années. En outre, le taux d'investissement de notre pays s'avère plus élevé que dans les pays voisins tout comme son intensité en R&D. Par ailleurs, davantage d'entreprises sont impliquées dans l'innovation en Belgique comparativement à ses partenaires commerciaux.

Malgré les bonnes performances du secteur, il importe que celui-ci remédie à ses faiblesses (le coût salarial unitaire a évolué moins favorablement en Belgique au cours des dernières années et les postes vacants traduisent une pénurie de personnel qualifié) et s'adapte aux menaces de son environnement. A cet effet, le secteur doit répondre à la pression sur les prix exercée par le secteur du commerce de détail, mais aussi aux conséquences des barrières commerciales, par exemple, et au Brexit. Le secteur doit également répondre à de nouvelles opportunités et à de nouveaux défis, tant en termes d'innovations de produits (nouvelles tendances alimentaires, sécurité alimentaire) que de processus (robotisation, automatisation).

[1] Dans certains cas, les données chiffrées ont été utilisées pour l'ensemble du secteur C10-12 (industries alimentaires, fabrication de boissons et de produits à base de tabac) car aucune distinction n'était possible pour C10 et C11.

Introduction

Les performances sectorielles en termes de compétitivité peuvent varier considérablement. Dès lors, le SPF Economie, en plus du Tableau de bord de la compétitivité belge publié chaque année, prête également attention à la compétitivité sectorielle.

Le secteur des industries alimentaires et de la fabrication de boissons (C10-11) [2] a été sélectionné sur la base de la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi des secteurs belges et de la différence avec la zone euro. De plus, l'importance de ce secteur dans l'économie belge est prise en compte (C10-12 représente 14,7 % de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière belge). Les échanges avec les autres secteurs ainsi que les résultats à l'exportation de ce secteur sont également importants (environ 8 % du total des exportations belges), en partie grâce à la bonne image et au label de qualité que notre pays a réussi à créer dans ce secteur.

Dans la classification NACE (Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne), le secteur des industries alimentaires correspond au code 10 (Nace-Bel 2008) qui couvre un large spectre d'activités regroupées en neuf sous-secteurs comme la transformation et conservation de la viande ; préparation de produits à base de viande (10.1), la transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques (10.2), la transformation et conservation de fruits et de légumes (10.3), la fabrication d'huiles et de graisses végétales et animales (10.4), la fabrication de produits laitiers (10.5), le travail des grains ; fabrication de produits amylacés (10.6), la fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires (10.7), la fabrication d'autres produits alimentaires (10.8) et la fabrication d'aliments pour animaux (10.9).

Le secteur de la fabrication de boissons correspond au code 11 (Nace-Bel 2008), secteur d'une grande diversité : la production de boissons alcooliques distillées (11.01), la production de vin (de raisin) (11.02), la fabrication de cidre et de vins d'autres fruits (11.03), la production d'autres boissons fermentées non distillées (11.04), la fabrication de bière (11.05), la fabrication de malt (11.06), l'industrie des eaux minérales et autres eaux embouteillées et des boissons rafraîchissantes (11.07).

La part relative de la valeur ajoutée du secteur C10 (industries alimentaires) dans C10-12 (industries alimentaires, fabrication de boissons et de produits à base de tabac) atteint 79,5 % en 2017 selon les statistiques structurelles sur les entreprises. La part de C11 (fabrication de boissons) et C12 (fabrication de produits à base de tabac) se chiffre respectivement à 19,3 % et 1,3 %.

En 2018, le secteur C10-12 représentait 14,7 % de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière. Ce pourcentage est nettement plus élevé qu'en 2008 (13,5 %). Pour les Pays-Bas et la France, ce secteur a été encore plus influent en 2018, avec une part respective de 18,5 % et 18,3 %. En Allemagne, la part n'est que de 6,9 % (chiffres de 2017), ce qui signifie que ce secteur est moins important qu'en Belgique.

Le principal sous-secteur (voir annexe, graphique a) du C10 (industries alimentaires) est le C10.8 (fabrication d'autres produits alimentaires) avec 25,7 %, suivi du C10.7 (fabrication de produits de boulangerie et de pâtes alimentaires) avec 19,1 % et du C10.3 (transformation et conservation de fruits et de légumes) avec 14,1 %. La principale catégorie du C11 (fabrication de boissons) est C11.05 (production de bière) avec 67,2 %, suivie de C11.07 (fabrication de boissons gazeuses, d'eau minérale et autres eaux embouteillées) avec 27,5 % et C11.06 (production de malt) avec 3,6 %.

[2] Dans certains cas, les chiffres du secteur C10-12 « industries alimentaires, fabrication de boissons et de produits à base de tabac » ont été utilisés car aucune division n'était possible pour C10-11.

1. Compétitivité sectorielle

1.1. Performances

Le secteur belge des industries alimentaires, fabrication de boissons et de produits à base de tabac (C10-12) a renforcé sa position sur le marché européen : la part belge dans la valeur ajoutée de l'UE (hors Royaume-Uni) a augmenté (+0,1 point de pourcentage en 10 ans à 3,4 % en 2017), ce qui traduit une amélioration de la compétitivité globale (voir le point Valeur ajoutée).

La part des exportations belges dans le total des exportations européennes témoigne d'une bonne compétitivité externe de notre pays. En 2017, la Belgique se classe à la 4e place pour les industries alimentaires (C10), après l'Allemagne, les Pays-Bas et la France. Pour la fabrication de boissons (C11), la Belgique se trouve à la 6e place après, entre autres, la France, l'Italie et l'Allemagne qui constituent le top 3. Entre 2013 et 2017, la part des exportations belges pour les industries alimentaires dans les exportations européennes s'est stabilisée à 8,7 %, alors que celle pour la fabrication de boissons a progressé, passant de 5,1 % à 5,4 % (voir point Commerce extérieur).

En ce qui concerne la compétitivité interne, les résultats sont moins favorables : l'indicateur de compétitivité interne[3] des industries alimentaires est passé de 36,5 % en 2010 à 41,5 % en 2015 et celui des boissons de 42 % à 45,1 %; ce qui signifie que la compétitivité interne pour le secteur C10-11 s'est dégradée. Ce constat est valable pour tous les sous-secteurs du C10-11. Néanmoins, l'industrie de la viande (10A ; 27,5 %), les boulangeries/pâtisseries (10G ; 22,4 %) et les aliments pour animaux (10J ; 20,6 %) affichent encore des taux compétitifs. Le secteur C10-11 apparaît moins compétitif que l'ensemble de l'économie belge (25,2 % en 2010 et 26,4 % en 2015).

1.1.1. Valeur ajoutée

Entre 2008 et 2018, la valeur ajoutée (à prix constants) du secteur C10-12 a augmenté en moyenne de 0,5 % par an (contre 0,3 % pour la production manufacturière où l'incidence de la crise s'est fait clairement ressentir en 2009) . En France et aux Pays-Bas, la valeur ajoutée du secteur C10-12 s'est accrue en moyenne de respectivement 1,6 % et 1,5 % sur la période 2008 - 2018. Pour l'Allemagne, les données de 2018 ne sont pas encore disponibles, la croissance annuelle moyenne était de 2,1 % entre 2008 et 2017. Malgré la croissance moyenne de la valeur ajoutée en Belgique, cette dernière a diminué deux années de suite, en 2016 et 2017, de respectivement 2,3 % et 1,8%.

[3] Calculé par la part de la demande domestique belge couverte par les importations (sans les produits réexportés) sur la base des tableaux entrées-sorties.

Graphique 1. Evolution de la valeur ajoutée (en volume, 2015) des secteurs C10-12

En millions d'euros

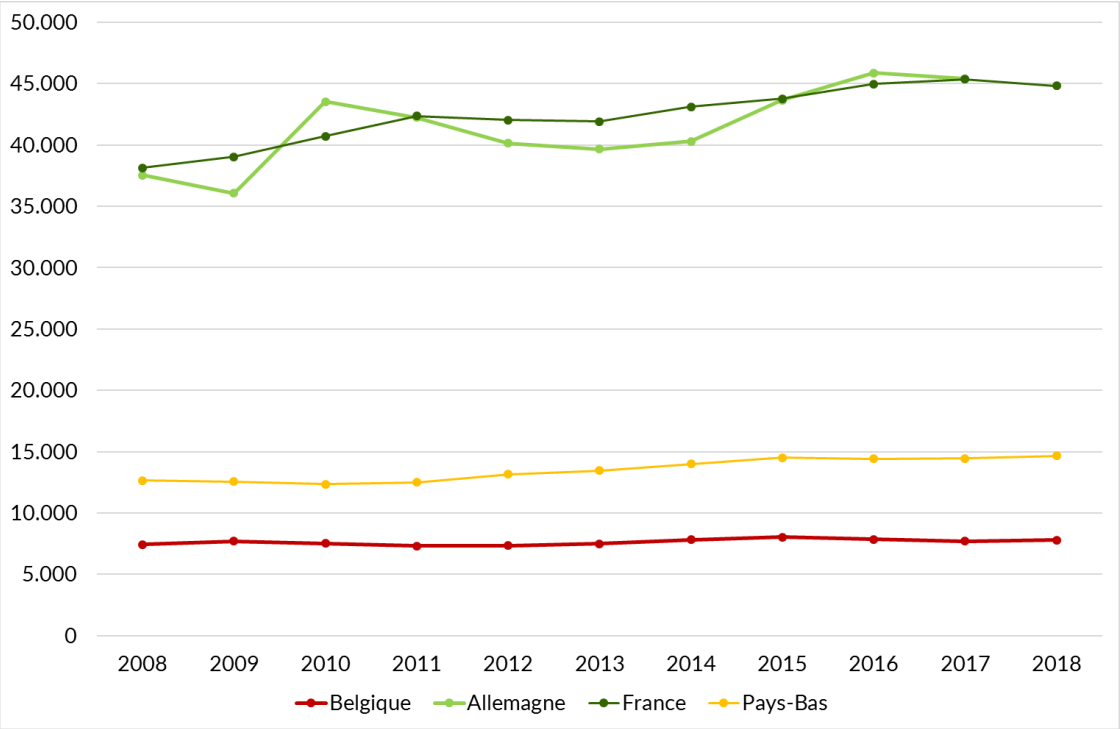

Source : Eurostat, comptes nationaux.

Graphique 2. Part relative dans la valeur ajoutée européenne (sans le Royaume-Uni), 2008 et 2017

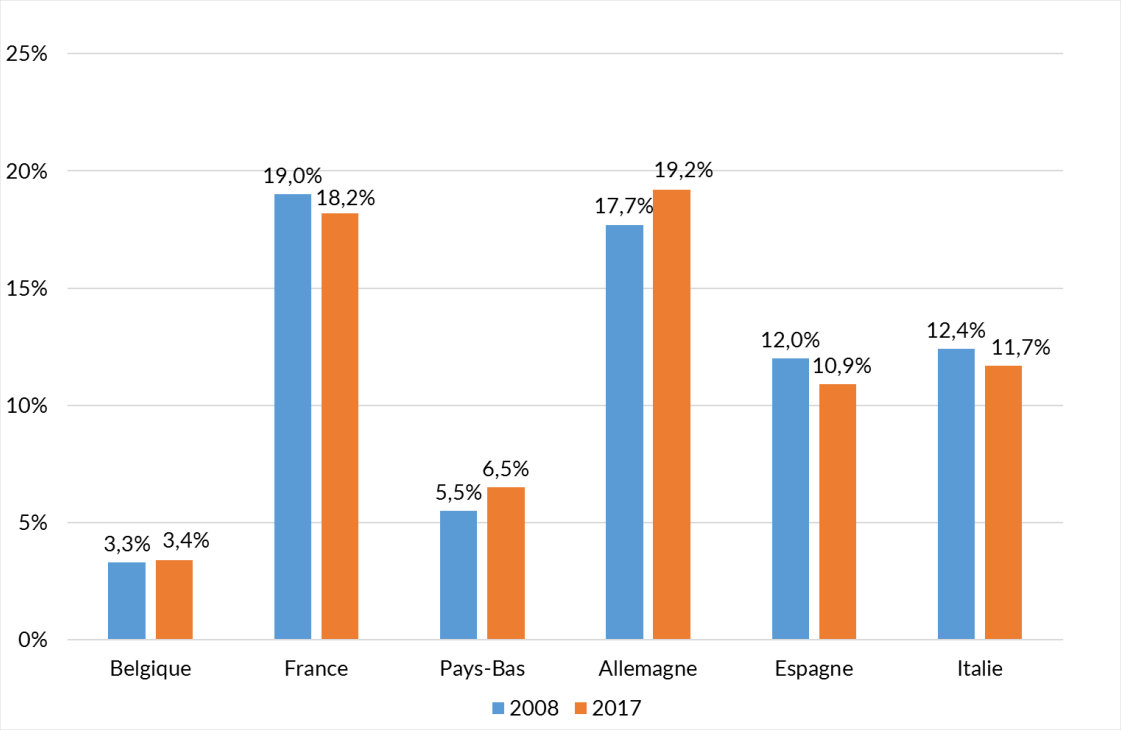

Source : Eurostat, comptes nationaux.

La part de la Belgique dans la valeur ajoutée réalisée par le secteur C10-12 au sein de l'Union européenne (sans le Royaume-Uni) était de 3,4 % en 2017 (contre 3,3 % en 2008). Tous les pays voisins affichent une part plus importante au sein de l'UE (voir graphique 2). Malgré la part

relativement faible du secteur dans l'industrie manufacturière, l'Allemagne occupe la première place au sein de l'UE avec 19,2 %. Suivent la France (18,2 %), l'Italie (11,7 %), l'Espagne (10,9 %) et les Pays-Bas (6,5 %). Alors que la part de l'Allemagne (+1,5 point de pourcentage) et des Pays-Bas (+1 point de pourcentage) a augmenté entre 2008 et 2017, elle a en revanche diminué en France (-0,8 point de pourcentage), en Italie (-0,7 point de pourcentage) et en Espagne (-1,1 point de pourcentage). L'Irlande (3,7 %) et la Pologne (5,5 %) représentent de petits acteurs sur le marché européen mais gagnent des parts de marché significatives (respectivement +0,7 et +0,5 point de pourcentage).

1.1.2. Santé financière

Le ratio de l'excédent net d'exploitation (B.2n) et le revenu mixte (B.3n)/le stock net de capital, sur la base des chiffres des comptes nationaux, donne une indication de la rentabilité d'un secteur. Le ratio pour le secteur des industries alimentaires, fabrication de boissons et de produits à base de tabac (C10-12) en Belgique était de 9,2 % en 2017. La moyenne de ce ratio atteint 9,3 % sur une période de 10 ans, où culmine un pic de 11 % en 2015. Le secteur réalise une meilleure performance que l'ensemble de l'économie en termes de rentabilité (6,9 %).

Des ratios financiers plus détaillés du secteur des industries alimentaires et de la fabrication de boissons sont calculés sur la base des données de Bel-first[4]. Seules les entreprises actives dans le secteur et qui ont publié des comptes annuels en utilisant un schéma complet[5] sont prises en compte. Dans la plupart des cas, seuls le chiffre d'affaires et les autres revenus d'entreprise sont considérés dans ce schéma de comptes annuels. De plus, ces sociétés représentent une part très importante du chiffre d'affaires du secteur.

Tableau 1. Ratios financiers du secteur des industries alimentaires (C10) en Belgique

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Rentabilité								
Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires	3,6%	3,0%	2,8%	2,9%	3,2%	3,4%	3,5%	3,0%
Résultat après impôt / chiffre d'affaires	2,7%	2,1%	2,0%	2,4%	2,4%	2,5%	2,3%	2,5%
Solvabilité								
Capitaux propres / capitaux extérieurs	60,8%	66,8%	75,7%	78,4%	82,1%	78,9%	79,3%	75,2%
Capitaux propres / avoir total	37,2%	39,4%	42,5%	43,4%	44,5%	43,6%	43,7%	42,5%
Liquidité								
Ratio de liquidité relative	0,89	0,86	0,84	0,87	0,92	0,92	0,92	0,94
Ratio de liquidité générale	1,15	1,14	1,11	1,12	1,20	1,19	1,20	1,21
Cashflow								
Cashflow (1.000 EUR)	1.498.430	1.386.821	1.400.618	1.666.121	1.710.663	1.832.805	1.891.813	2.127.103
Indice cashflow (2010 = 100)	100	93	93	111	114	122	126	142
Cashflow / capitaux extérieurs à long terme	33,8%	32,2%	35,0%	43,7%	38,5%	37,8%	39,7%	39,9%

Source : Bel-First (entreprises utilisant un schéma complet).

[4] Pour plus d'informations sur les ratios et les concepts calculés, consultez le glossaire.

[5] Modèle complet pour les « grandes » entreprises et toutes les entreprises cotées en bourse.
Une entreprises est qualifiée de grande si elle atteint 2 des 3 seuils ou qu'elle est cotée en bourse.

- Nombres de travailleurs : 50 ETP
- Chiffre d'affaires : 9.000.000 euros
- Total du bilan : 4.500.000 euros

La **marge d'exploitation** (résultat d'exploitation par rapport au chiffre d'affaires) du secteur des industries alimentaires (C10) a fluctué autour de 3 %[6] sur la période 2010-2017. La marge dans le secteur des boissons est beaucoup plus élevée (11 % sur la période 2010-2017)[7]. L'enquête structurelle sur les entreprises (2017) montre également que le ratio excédent d'exploitation/chiffre d'affaires est plus faible dans le secteur de l'alimentation (6 %) que dans celui des boissons (16 %).

La **solvabilité** du secteur C10 est bonne. En 2017, 42,5 % du capital total était constitué de capitaux propres[8]. Il s'agit d'une amélioration par rapport à 2010, où seulement 37,2 % de l'actif total était composé d'actions. La **solvabilité** du secteur est restée plus ou moins stable jusqu'en 2015, mais a fortement baissé en 2016. Toutefois, cette position de solvabilité réduite est due à la forte réduction des activités d'une entreprise du secteur, qui disposait d'une très bonne solvabilité (à savoir la malterie Mouterij Albert[9]).

Le **quick ratio** est légèrement inférieur à 1, ce qui indique que les fonds disponibles à court terme en 2017 ne sont pas suffisants pour rembourser les dettes à court terme. Néanmoins le ratio s'améliore au fil des ans. Si l'on considère la liquidité au sens le plus large du terme, et donc aussi les stocks comme des actifs liquides (**current ratio**), les dettes à long terme sont bien remboursées. Ceci n'est pas le cas pour le secteur des industries de boissons[10].

La **position de trésorerie** du secteur des industries alimentaires est volatile mais évolue favorablement sur le long terme (2010-2017). Le ratio cashflow par rapport à la dette à long terme se situe à environ 40 % en 2017. Dans le secteur alimentaire, environ 40 % des dettes à long terme pourraient donc être remboursés si tout le cashflow y était consacré. La position de trésorerie du secteur varie considérablement. Dans ce cas-ci également, cela s'explique principalement par les flux de trésorerie très variables de quelques grandes entreprises du secteur[11]. En 2017, 13,5 % des dettes à long terme pourront être remboursées avec les flux de trésorerie. Cela signifie que les dettes à long terme seraient entièrement remboursées après 7,4 ans (en supposant que le flux de trésorerie demeure constant).

---

[6] Il s'agit toutefois d'une moyenne pour le secteur, qui est parfois fortement influencée par quelques valeurs extrêmes. La moitié des sociétés affiche une marge d'exploitation comprise entre 0,7 % et 6,2 % sur la période 2010-2017. La médiane présentait une moyenne de 2,7 % sur la période 2010-2017. Par conséquent, un quart des entreprises avaient une marge supérieure à 6,2 % et un quart des autres, une marge inférieure à 0,7 %.

[7] Comme dans le secteur de l'alimentation, il s'agit également d'une moyenne pour le secteur. La moitié des sociétés avaient une marge d'exploitation comprise entre 2,2 % et 12 % sur la période 2010-2017. La médiane était de 5,5 % au cours de la période 2010-2017.

[8] La norme minimale pour la solvabilité se situe entre 25 et 40 % (Source : Graydon).

[9] Depuis fin 2006, la malterie Mouterij Albert joue le rôle de centre financier pour Heineken. Au cours de 2016, cette activité a été transférée au siège central d'Heineken à Amsterdam. Le portefeuille de crédits de la malterie Mouterij Albert a été vendu à Heineken International BV. Cela a entrainé une diminution des dettes et une réduction du capital d'environ 3,3 milliards d'euros (Source : comptes annuels 2016).

[10] La liquidité au sens strict du terme (quick ratio) fluctue fortement au fil des ans. La position de liquidité du secteur de la fabrication de boissons s'est nettement améliorée jusqu'en 2014. Toutefois, cette forte amélioration est principalement due à la réduction des dettes à court terme et à l'augmentation importante des liquidités d'Inbev Belgium. A partir de 2015, les liquidités de cette entreprise ont de nouveau diminué et les dettes à court terme ont de nouveau augmenté, ce qui a ramené la position de liquidité du secteur à 0,70 en 2017. Les dettes à court terme ne sont donc pas couvertes par des ressources à court terme et, même si l'on tenait compte des stocks (liquidité au sens large), ce ne fut toujours pas le cas pour 2017. Si l'on soustrayait Inbev Belgium de notre analyse, le secteur de la fabrication de boissons serait liquide en 2017. Il est également frappant de constater que le quick ratio et le current ratio sont très proches l'un de l'autre dans ce secteur, ce qui indique une importance relativement faible des stocks.

[11] Lorsque l'on soustrait le cashflow de Coca-Cola European Partners Belgium et d'Inbev Belgium de notre analyse, le cashflow du secteur de la fabrication de boissons reste relativement constant.

Tableau 2. Ratios financiers du secteur de la fabrication de boissons (C11) en Belgique

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Rentabilité								
Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires	11,0%	9,2%	11,4%	12,6%	12,6%	11,0%	10,8%	9,6%
Résultat après impôt / chiffre d'affaires	-6,0%	17,1%	75,5%	5,8%	8,5%	19,5%	56,5%	20,2%
Solvabilité								
Capitaux propres / capitaux extérieurs	67,2%	61,6%	62,3%	60,7%	55,9%	60,4%	29,4%	35,8%
Capitaux propres / avoir total	39,9%	37,8%	38,1%	37,6%	35,7%	37,5%	22,5%	26,2%
Liquidité								
Ratio de liquidité relative	0,57	0,44	0,74	0,94	1,16	0,88	0,95	0,70
Ratio de liquidité générale	0,62	0,49	0,79	0,98	1,17	0,91	1,01	0,76
Cashflow								
Cashflow (1.000 EUR)	4.113	939.947	3.503.784	500.013	642.941	1.179.888	3.112.849	1.382.359
Indice cashflow (2010 = 100)	0,44	100	373	53	68	126	331	147
Cashflow / capitaux extérieurs à long terme	0,04%	11,4%	32,3%	4,4%	5,7%	11,4%	29,0%	13,5%

Source : Bel-First (entreprises utilisant un schéma complet).

1.2. Demande

1.2.1. Commerce extérieur[12]

En 2017, les plus gros exportateurs européens de**s industries alimentaires** (C10) ont été l'Allemagne avec une part de 17,1 % dans les exportations européennes vers le monde, les Pays-Bas (16,7 %), la France (9,6 %) et la Belgique (8,7 %). L'évolution des parts de marché à l'exportation du C10 entre 2013 et 2017 montre que si la Belgique a enregistré une stabilisation (8,7 % à la 4e place), elle est demeurée à la 7e place pour les échanges extra-UE alors qu'elle a gagné une place pour les échanges intra-UE (3e place contre 4e en 2013). Concernant les importations, l'Allemagne arrive également en 1re position des pays européens en absorbant 16 % des importations européennes du C10 en provenance du monde, suivie de la France (11,8 %) et des Pays-Bas (10,8 %). Notre pays s'est situé à la 6e place (6,7 %), derrière l'Italie (8,8 %) et l'Espagne (6,8 %).

En 2017, les plus importants exportateurs européens de **fabrication de boissons** (C11) ont été la France avec une part de 25,8 % dans les exportations européennes vers le monde, l'Italie (13,3 %) et l'Allemagne (9,2 %). La Belgique affiche un résultat de 5,4 % et se classe 6e. L'évolution des parts de marché à l'exportation du C11 entre 2013 et 2017 est identique (5,4 % à la 6e place), la Belgique est demeurée à la 7e place pour les échanges extra-UE tandis qu'elle a progressé d'une place pour les échanges intra-UE (4e place en 2017 contre 5e en 2013). La part la plus conséquente dans les importations européennes du C11 en provenance du monde est détenue par l'Allemagne (16,6 %), suivie de la France (10,2 %) et enfin des Pays-Bas (8,8 %). Notre pays arrive en 4e position (7,6 %).

Les principales destinations extra-UE du secteur C10-11 des pays de l'Union européenne sont les Etats-Unis, la Chine, le Canada et le Japon. En 2017, la part des exportations belges du C10 vers les États-Unis dans le total des exportations belges extra-UE du C10 s'est élevée à 11 % (9 % en 2013), vers la Chine à 5 % (4 % en 2013), vers le Japon à 4 % (5 % en 2013) et vers le Canada à 3 % (3 % en 2013). Pour la même année, la part de marché de notre pays dans les exportations du C11 vers les Etats-Unis a été de 29 % (21 % en 2013), vers la Chine de 7 % (2 % en 2013), vers le Canada de 4 % (4 % en 2013) et vers le Japon de 3 % (6 % en 2013).

[12] Données de Comext (concept communautaire) qui offrent une comparaison des performances d'autres pays. Le concept national est fondé sur le franchissement de la frontière nationale par les marchandises lors de transactions entre résidents et non-résidents. Le concept communautaire est plus large et comprend également les transactions sur marchandises entre non-résidents. Le concept communautaire = concept national + quasi-transit. Les marchandises en transit ne sont reprises dans aucune de ces statistiques.

1.2.2. Exportation

Selon les tableaux entrées-sorties de 2015, 51,8 % de la production domestique d'aliments et de boissons est destinée au marché intérieur et 48,2 % à l'étranger. Néanmoins, en termes de débouchés, une grande disparité est observée entre les sous-secteurs.

Les industries des fruits et légumes (10C), du sucre et chocolat (10H) et des produits amylacés (10F) exportent le plus de leur production et une grande majorité de ces exportations sont destinées aux pays de la zone euro. L'industrie des boissons alcoolisées (11A) écoule un quart de sa production au-delà des frontières de l'Union européenne.

Entre 2013 et 2017, le **secteur des industries alimentaires** (C10) de la Belgique a essentiellement exporté vers la France (6 milliards d'euros en 2017), les Pays-Bas (5,4 milliards d'euros en 2017) et l'Allemagne (4 milliards d'euros en 2017). Le Royaume-Uni arrive en 4e position des destinations (2,5 milliards d'euros en 2017). Par ailleurs, notre pays a enregistré une progression de sa part des exportations extra-UE (+3 points de pourcentage entre 2013 et 2017 à 16 %). Durant la même période, les exportations du secteur de la fabrication de boissons (C11) de la Belgique avaient principalement pour destination la France (627 millions d'euros en 2017), les Pays-Bas (606 millions d'euros en 2017) et le Royaume-Uni (369 millions d'euros en 2017). Un accroissement de nos exportations extra-UE a également été constaté pour ce secteur (+3 points de pourcentage entre 2013 et 2017 à 33 %).

Principaux marchés (C10) à l'exportation de nos partenaires commerciaux en 2017

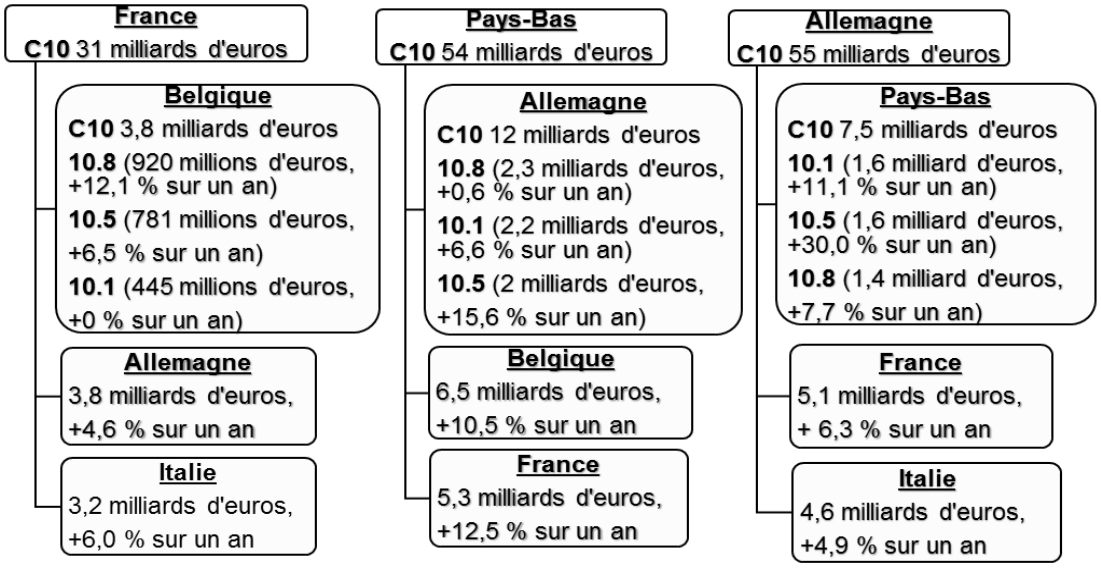

Source : Comext.

Pour le **secteur de la fabrication de boissons (C11)**, en 2017, la France a surtout exporté en Belgique (1,2 milliard d'euros, +1 % sur un an), en Allemagne (1,1 milliard d'euros, -0,4 % sur un an) et aux Pays-Bas (543 millions d'euros, -2 % sur un an). Durant la même année, les principaux clients des Pays-Bas ont été la France (382 millions d'euros, +16 % sur un an), l'Allemagne (371 millions d'euros, +1 % sur un an) et la Belgique (329 millions d'euros, +2 % sur un an). Enfin, en 2017, l'Allemagne a principalement vendu ses boissons aux Pays-Bas (762 millions d'euros, +4 % sur un an), en Italie (397 millions d'euros, +8 % sur un an) et en France (769 millions d'euros, -4 % sur un an).

1.2.3. Importation

Entre 2013 et 2017, les importations du secteur des industries alimentaires (C10) belge provenaient essentiellement des Pays-Bas (6,8 milliards d'euros en 2017), de la France (4 milliards d'euros en 2017) et de l'Allemagne (2,5 milliards d'euros en 2017). Durant la même période, les importations du secteur de la fabrication de boissons (C11) de la Belgique avaient principalement pour origine la France (1,2 milliard d'euros en 2017), les Pays-Bas (371 millions d'euros en 2017) et l'Allemagne (281 millions d'euros en 2017).

Principaux marchés (C10) à l'importation de nos partenaires commerciaux en 2017

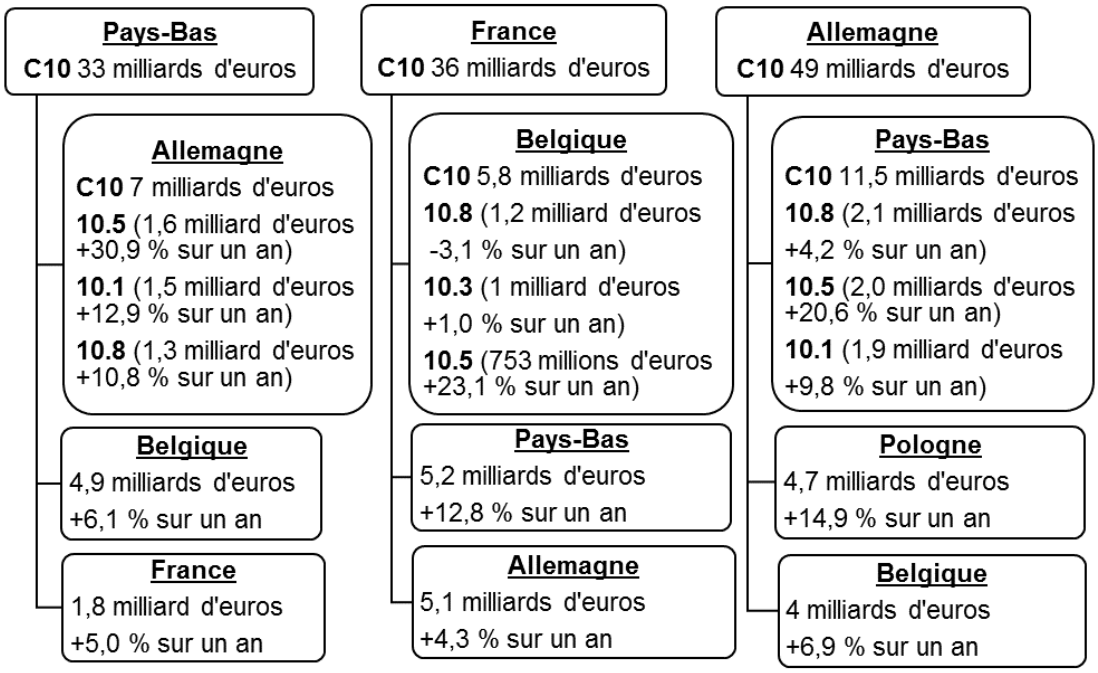

Source : Comext.

Concernant le **secteur de la fabrication de boissons (C11)**, en 2017, les Pays-Bas ont principalement importé de l'Allemagne (637 millions d'euros, +0,4 % sur un an), de la Belgique (622 millions d'euros, +15 % sur un an) et de la France (508 millions d'euros, +1 % sur un an). Durant la même année, les principaux fournisseurs de la France ont été la Belgique (598 millions d'euros, +17 % sur un an), l'Italie (383 millions d'euros, +10 % sur un an) et les Pays-Bas (356 millions d'euros, +11 % sur un an). En 2016, l'Espagne faisait partie des principaux fournisseurs (350 millions d'euros, +8 % sur un an) de la France mais a perdu une place au profit des Pays-Bas qui ont davantage exporté vers la France en 2017. Enfin, en 2017, l'Allemagne a surtout importé ses boissons d'Italie (1,2 milliard d'euros, +3 % sur un an), de France (1,1 milliard d'euros, -3 % sur un an) et d'Espagne (503 millions d'euros, +8 % sur un an).

1.2.4. Avantage comparatif révélé (ACR)[13]

Afin de déterminer l'incidence des avantages comparatifs sur les secteurs des industries alimentaires (C10) et de la fabrication de boissons (C11), le SPF Economie a utilisé l'indice de l'avantage comparatif révélé (revealed comparative advantage, voir Glossaire). Les données de COMTRADE ont été examinées pour la période 2013–2017. L'ACR est calculé pour six pays (dont la Belgique) sélectionnés sur la base des plus importantes parts relatives des pays exportateurs/importateurs européens dans le monde.

Tableau 3. Indice de l'avantage comparatif révélé (C10)

C10	2013	2014	2015	2016	2017
Pays-Bas	1,40	1,42	1,43	1,41	1,38
Espagne	1,31	1,40	1,40	1,39	1,39
Belgique	1,29	1,26	1,32	1,30	1,26
France	1,07	1,04	1,01	0,96	0,97
Allemagne	0,96	0,92	0,89	0,87	0,87
Italie	0,77	0,74	0,80	0,80	0,81

Source : Comtrade et calculs propres.

Tableau 4. Indice de l'avantage comparatif révélé (C11)

C11	2013	2014	2015	2016	2017
France	3,17	3,12	3,10	3,00	3,01
Italie	2,72	2,70	2,63	2,68	2,62
Espagne	1,40	1,46	1,45	1,34	1,41
Pays-Bas	0,82	0,77	0,80	0,78	0,77
Belgique	0,64	0,63	0,65	0,66	0,69
Allemagne	0,44	0,46	0,45	0,45	0,45

Source : Comtrade et calculs propres.

L'analyse du tableau 3 montre que parmi les six pays étudiés, la France (2013-2015), la Belgique, l'Espagne et les Pays-Bas ont été spécialisés dans les industries alimentaires (C10) durant la période 2013-2017. A l'inverse pour le secteur de la fabrication de boissons (C11) (tableau 4), notre pays obtient un ACR inférieur à 1 pour la période retenue, et n'est donc pas spécialisé. Ces derniers résultats traduisent un désavantage comparatif de la Belgique par rapport aux autres pays étudiés (à l'exception de l'Allemagne) ainsi que les bonnes performances de la France entre 2013 et 2017. La contre-performance de notre pays dans la fabrication de boissons (C11) est imputable à la production de boissons alcooliques distillées (11.01), de vin (11.02), d'autres boissons fermentées non distillées (11.04) et de l'industrie des eaux minérales et autres eaux embouteillées et des boissons rafraîchissantes (11.07). Cependant, les excellents résultats de la fabrication de cidre et de vins d'autres fruits (11.03) et de la fabrication de bière (11.05), qui ont obtenu des ACR de respectivement 3,54 et 7,74 en 2017, sont à souligner.

[13] Source : https://perso.univ-rennes1.fr/denis.delgay-troise/CI/Tds/REItd12.pdf

1.2.5. Interactions avec d'autres secteurs

D'après la matrice Entrées-Sorties 2015[14], pour sa production, le secteur des industries alimentaires et des boissons (C10-11) a acheté des biens et services à raison de 16,5 milliards d'euros en Belgique (56,5 %) et à concurrence de 12,7 milliards d'euros à l'étranger (43,5 %). Le secteur C10-11 utilise principalement des intrants agricoles (domestiques) (32,4 %) pour la production domestique. En outre, une part considérable des biens consommés provient du secteur lui-même (21,8 %) et du commerce de gros (14,8 %). Outre la production domestique, ce secteur a importé des produits finis pour un montant de 18,9 milliards d'euros (34,1 % de l'offre totale en Belgique).

Au niveau des sous-secteurs, l'industrie de la viande ainsi que l'industrie des produits laitiers s'alimentent principalement auprès du secteur agricole (respectivement 56,9 % et 57,6 %) pour leur production domestique. L'industrie des produits amylacés et des boissons alcoolisées s'approvisionne en grande partie au sein du sous-secteur-même (respectivement 25,7 % et 22,3 %). Certains sous-secteurs s'alimentent de façon significative auprès d'autres sous-secteurs des industries alimentaires. Ainsi, par exemple, les boulangeries et les pâtisseries se fournissent dans l'industrie des produits amylacés (17,6 %). L'industrie du sucre et du chocolat fait appel à l'industrie des huiles et graisses (9,6 %). L'industrie des huiles et graisses, celle du sucre et du chocolat ainsi que celle des produits amylacés ont recours de manière substantielle au commerce de gros (respectivement 28,7 %, 22,7 % et 20,9 %).

L'impact d'un secteur belge de l'alimentation et des boissons compétitif sur l'ensemble de l'économie peut être illustré par l'impact d'un choc de la demande sur la production de la branche d'activité (à laquelle cette demande est adressée) et sur celle de ses fournisseurs directs et indirects (effet production en amont). Les produits des industries alimentaires et des boissons susciteront en amont une augmentation de la production agricole. Ces secteurs en amont vont également créer de la valeur ajoutée.

L'impact en amont est le plus important dans l'industrie de la viande et l'industrie laitière : une augmentation de 1.000 euros de la demande finale impliquera une croissance de la production de respectivement 2.305 euros et 2.011 euros (dont respectivement 1.129 et 1.060 euros au secteur même, 503 et 387 euros au secteur agricole et 143 et 129 euros au commerce de gros) et d'une valeur ajoutée de respectivement 538 et 453 euros dans l'économie belge. La production de lait entraine aussi la production de papier, carton (17A) et de plastique (22B).

1.2.6. Débouchés

Selon les tableaux entrées-sorties de 2015, 27,9 % de la production domestique du secteur des industries alimentaires, des boissons et du tabac (C10-12) sont consommés comme intrant par d'autres secteurs. Le principal consommateur intermédiaire du secteur C10-12 est le secteur lui-même (35,8 %), suivi du secteur de l'horeca (26,4 %) et de l'agriculture (19,2 %). En outre, 24,3 % de la production domestique sont destinés aux ménages et 48,4 % sont exportés (dont 32,2 points de pourcentage vers la zone euro [15], 7,6 points de pourcentage vers l'UE hors zone euro, 8,6 points de pourcentage vers les non-membres de l'UE). La part des exportations est en augmentation par rapport à 2010 en raison de l'importante croissance des exportations hors de la zone euro.

---

[14] Pour certaines parties de l'analyse, les tableaux entrées-sorties de 2015 (dernières données disponibles) sont utilisés au niveau du SUT. Le niveau SUT répertorie dix secteurs de l'industrie alimentaire de la manière suivante : la transformation et conservation de la viande ; préparation de produits à base de viande (10.A) ; la transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques (10.B), la transformation et conservation de fruits et de légumes (10.C), la fabrication d'huiles et de graisses végétales et animales (10.D), la fabrication de produits laitiers (10.E), le travail des grains et la fabrication de produits amylacés (10.F), la fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires (10.G), la fabrication de sucre et de chocolat (10H), la fabrication d'autres produits alimentaires (10.I) et la fabrication des aliments pour animaux (10.J). La classification SUT distingue deux groupes dans l'industrie des boissons : la fabrication de boissons alcoolisées (11.1A) et la fabrication de boissons non-alcoolisées (11.B).

[15] En 2015, selon les chiffres de l'ICN, les principaux marchés d'exportation de l'industrie alimentaire et des boissons belges sont les Pays-Bas , la France , l'Allemagne et le Royaume-Uni.

Selon les chiffres de Comeos, les familles belges effectuent de plus en plus leurs achats aux Pays-Bas et en France car les prix y sont moins élevés. Les achats à la frontière constituent donc une menace sérieuse pour le marché intérieur. L'émergence du commerce électronique dans le secteur de l'alimentation (par exemple, Hello Fresh) signifie que les familles font de plus en plus leurs courses en dehors de la Belgique.

Au niveau des sous-secteurs, les flux les plus marquants concernent le secteur des huiles et graisses, qui fournit des inputs intermédiaires pour un usage non alimentaire au secteur des produits chimiques de base (20A) et l'industrie du sucre et du chocolat qui passe quant à elle davantage par le commerce de gros (46A).

Les prix des industries alimentaires et des boissons vont se répercuter sur les prix des autres secteurs, comme par exemple ceux des services HORECA et de ses clients. Parmi toutes les industries alimentaires et des boissons, l'industrie des aliments pour animaux est la plus fortement tournée vers l'aval. L'industrie des huiles et graisses et l'industrie des boissons non-alcoolisées représentent les deux autres industries orientées vers l'aval. Les variations de prix dans ces secteurs ont donc le plus grand impact sur la demande d'autres secteurs (par exemple, le secteur agricole pour l'alimentation animale et le secteur alimentaire lui-même pour les huiles et les graisses).

1.3. Ressources

1.3.1. Emploi

Selon les données des comptes nationaux, la part de l'emploi du secteur C10-12 (industries alimentaires, fabrication de boissons et de produits à base de tabac) dans le total de l'industrie manufacturière s'est élevée à 20 % en 2017. Entre 2013 et 2014, l'emploi dans le secteur C10-12 a diminué pour repartir à la hausse à partir de 2015 et atteindre son maximum (96.300 personnes) en 2017. L'emploi a progressé de manière continue sur la période 2014-2017, sous l'effet de la hausse graduelle des effectifs salariés. La répartition indépendants/salariés montre une majorité des effectifs (94 % en moyenne sur la période étudiée) dans le chef des salariés.

Tableau 5. Emploi des secteurs C10-12

En milliers de personnes

Emploi	2013	2014	2015	2016	2017
Industrie manufacturière	498,9	485,5	474	473,6	476,2
C10-12	95,8	94,5	94,8	95,1	96,3
Nombre d'indépendants	5,8	5,7	5,7	5,6	5,5
Nombre de salariés	90	88,8	89	89,4	90,8

Source : ICN.

52 % des personnes travaillant dans le secteur des industries alimentaires (C10) étaient moyennement qualifiées (enseignement secondaire supérieur) en 2017. La répartition entre la faible qualification (enseignement secondaire inférieur) et la forte qualification (enseignement supérieur) est la même dans le secteur (≈24 %). Le secteur de la fabrication de boissons (C11) était principalement composé de personnes hautement qualifiées (42,2 %) et moyennement qualifiées (41,8 %). A titre indicatif, dans l'industrie manufacturière, la proportion des personnes peu qualifiées est de 18 %, des personnes moyennement qualifiées de 47 % et des personnes hautement qualifiées de 35 %.

Selon les chiffres du VDAB, de nombreux postes sont vacants dans le secteur des produits alimentaires et des boissons. Cela concerne principalement les transformateurs de produits alimentaires, en particulier les opérateurs de production alimentaire, les boulangers, les bouchers, les coupeurs-désosseurs. Mais les profils techniques sont également difficiles à combler, tels que les techniciens de maintenance et les électriciens, les techniciens d'installations industrielles et les opérateurs de conditionnement.

1.3.2. Capital (FBCF, R&D, Innovation)

En 2017, la formation brute de capital fixe (FBCF) des secteurs des industries alimentaires, fabrication de boissons et de produits à base de tabac (C10-12) s'est établie à 2,1 milliards d'euros (à prix courants) en Belgique, ce qui représente 27 % de la valeur ajoutée brute des secteurs. Le taux d'investissement a excédé celui de la France en 2017 (13,9 %), des Pays-Bas (16,7 % en 2017) et de l'Allemagne (16,6 % en 2016). La FBCF pour l'industrie manufacturière hors C10-12 en Belgique s'est pour sa part établie à 14,7 milliards d'euros, soit 26 % de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière hors C10-12. L'accroissement de la FBCF des secteurs C10-12 de la Belgique est revenu de 8,4 % en 2016 à 2,5 % en 2017, ce qui représente une baisse de 5,9 points de pourcentage. Pour la France, la FBCF a augmenté de 6,8 points de pourcentage, passant de -2,9 % en 2016 à 3,9 % en 2017. Aux Pays-Bas, l'évolution de la FBCF a été de 3,1 % en 2017, augmentant ainsi de 1,8 point de pourcentage par rapport à 2016. La progression de la FBCF en 2016 (dernière année disponible) en Allemagne (1,5 %) a été moindre que celle enregistrée par la Belgique.

Tableau 6. Taux d'investissement et évolution de la FBCF des secteurs C10-12 et de l'industrie manufacturière (C)

En %

	C10-12					C (hors C10-12)					C10-12
	TI en 2017*	Evolution 2016/2010 (TCAM)	Evolution 2016/2010	Evolution 2016/2015	Evolution 2017/2016	TI en 2017	Evolution 2016/2010 (TCAM)	Evolution 2016/2010	Evolution 2016/2015	Evolution 2017/2016	Part relative de C10-12 dans le total de C en 2017
BE	**27**	7,5	39,9	8,4	2,5	26	2,9	18,7	-12,0	3,7	**15,0**
DE	16,6*	4,9	23,1	1,5	-	18,3*	4,1	27,3	6,0	-	6,0*
FR	13,9	3,0	14,8	-2,9	3,9	29,6	1,6	10,2	0,9	4,6	10,2
NL	16,7	4,6	26,0	1,3	3,1	19,2	4,8	32,8	13,5	2,3	15,8

TI= taux d'investissement

*2016 pour l'Allemagne

Source : Eurostat.

Les évolutions récentes des dépenses d'investissement (années 2016 et 2017), montrent que seuls les secteurs des industries alimentaires, fabrication de boissons et de produits à base de tabac (C10-12) de la Belgique et des Pays-Bas réalisent une performance au moins aussi bonne que leurs industries manufacturières respectives à l'inverse des mêmes secteurs en Allemagne et en France qui affichent de moins bonnes performances (par rapport à 2016 pour l'Allemagne (dernière année disponible) et 2016 et 2017 pour la France).

Entre 2010 et 2017, la part relative de la FBCF des secteurs C10-12 dans le total de l'industrie manufacturière s'est accrue en Belgique, alors que celle-ci est restée relativement stable chez les trois principaux partenaires de la Belgique.

Graphique 3. Evolution des dépenses de R&D des secteurs C10–12

En millions d'euros

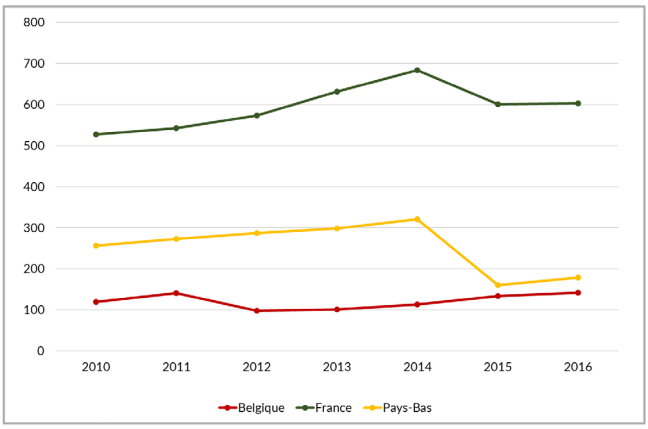

Graphique 4. Evolution de l'intensité en R&D des secteurs C10–12

En % de la valeur ajoutée du secteur

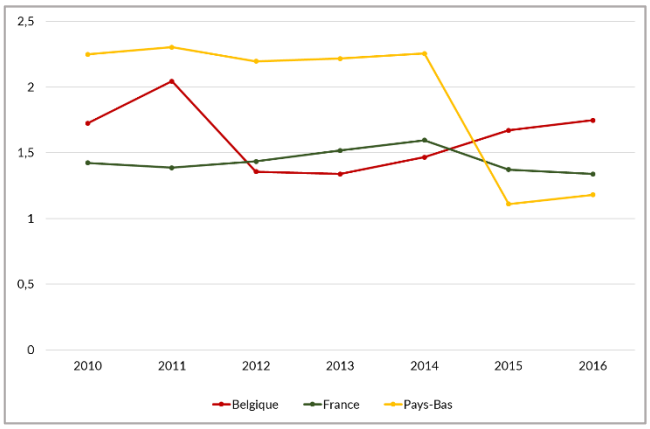

Source : ICN, Eurostat.

En Belgique, le C10-12 affiche un profil haussier de ses dépenses en R&D depuis 2013 alors qu'en France et aux Pays-Bas, les dépenses en R&D qui étaient en hausse depuis 2010, connaissent une inflexion en 2015 avec des baisses respectives entre 2014 et 2015 de 12 % pour la France et de 49,8 % pour les Pays-Bas. Si les dépenses en R&D (en niveau) de la France[16] excèdent celles de la Belgique et des Pays-Bas, en revanche, en termes d'intensité (R&D en % de la valeur ajoutée du secteur), la Belgique (1,7 %) surclasse la France (1,3 %) et les Pays-Bas (1,2 %) depuis 2015.

[16] Les données pour l'Allemagne étaient indisponibles.

Tableau 7. Entreprises innovantes par type d'innovation dans le secteur des industries alimentaires (C10)[17][18][19]

En % du nombre total d'entreprises dans le secteur des industries alimentaires

	Produit			Procédé			Marketing			Organisation		
	2012	2014	2016	2012	2014	2016	2012	2014	2016	2012	2014	2016
Belgique	34,9	30,7	39,5	34,1	46,0	40,7	28,4	32,3	34,3	31,8	39,2	46,8
Allemagne	29,7	20,0	23,9	21,1	16,8	14,9	30,5	35,0	28,6	24,2	21,6	23,8
France	21,3	20,7	23,1	24,8	24,7	30,2	27,8	30,6	30,8	27,1	31,0	30,0
Pays-Bas	28,5	:	:	26,4	:	:	23,2	:	:	22,3	:	:

Source : Eurostat.

Il ressort globalement du tableau 7 qu'en 2016, la Belgique affiche la meilleure performance des pays de comparaison pour l'ensemble des innovations au sein des entreprises du secteur des industries alimentaires (C10). La part des entreprises belges du secteur des industries alimentaires (C10) ayant réalisé une innovation de produit s'est élevée, en 2016, à 39,5 % du total des entreprises. Ce taux s'est amélioré par rapport à 2012 (+4,6 points de pourcentage). En 2016, plus de 40 % des industries alimentaires implantées en Belgique ont également réalisé des innovations de procédé (40,7 % des entreprises) et/ou des innovations d'organisation (46,8 %). Ces deux taux ont également augmenté respectivement de 6,6 et de 15 points de pourcentage depuis l'enquête de 2012. Enfin, le taux d'entreprises ayant réalisé une innovation de marketing s'est élevé en Belgique à 34,3 % en 2016, ce qui correspond au taux le plus élevé des trois dernières enquêtes.

[17] L'innovation est l'une des composantes essentielles de la compétitivité d'un secteur donné. Aussi, elle peut être approchée notamment par les données de l'Enquête communautaire sur l'innovation (CIS) qui fournit des statistiques sur les différents types d'innovation dans les entreprises de 10 salariés et plus : les innovations de produit (bien ou service), de procédé, d'organisation et de commercialisation.

[18] L'enquête CIS étant organisée tous les deux ans. Pour chaque type d'innovation, le taux correspond à la part d'entreprises innovantes pour ce type d'innovation dans le nombre total d'entreprises, indépendamment des autres types d'innovation. Une même entreprise peut donc être comptée plusieurs fois si elle réalise plusieurs types d'innovation.

[19] Le Manuel d'Oslo décrit l'innovation de produit comme « l'introduction d'un bien ou d'un service nouveau ou sensiblement amélioré sur le plan de ses caractéristiques ou de l'usage auquel il est destiné ». Une innovation de procédé est « la mise en œuvre d'une méthode de production ou de distribution nouvelle ou sensiblement améliorée ». Une innovation de commercialisation correspond à « la mise en œuvre d'une nouvelle méthode de commercialisation impliquant des changements significatifs de la conception ou du conditionnement, du placement, de la promotion ou de la tarification d'un produit ». Une innovation d'organisation est « la mise en œuvre d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures de la firme ». Source : OCDE et Commission européenne, Principes directeurs pour le recueil et l'interprétation des données sur l'innovation (3e édition, 2005).

Tableau 8. Entreprises innovantes par type d'innovation dans le secteur de la fabrication de boissons (C11)

En % du nombre total d'entreprises dans le secteur des boissons

	Produit			Procédé			Marketing			Organisation		
	2012	2014	2016	2012	2014	2016	2012	2014	2016	2012	2014	2016
Belgique	54,2	34,6	59,0	68,3	60,1	70,6	53,1	43,6	45,7	66,9	53,8	72,6
Allemagne	31,3	35,9	45,3	38	24,4	26,1	49,4	43,6	60,6	32,8	24,1	26,7
France	C[20]	:	C	C	C	31,4	C	C	C	C	C	36,8
Pays-Bas	C	:	:	C	:	:	C	:	:	C	:	:

Source : Eurostat.

En 2016, les entreprises belges du secteur de fabrication de boissons (C11) ont affiché de bons résultats en termes d'innovation. Ainsi, celles qui ont réalisé une innovation de produit ont représenté une part de 59 % du total des entreprises. Ce ratio est le plus important parmi les pays étudiés et a progressé de 4,8 points de pourcentage par rapport à 2012. Plus de la moitié des industries de boissons installées dans notre pays ont effectué des innovations de procédé (70,6 % des entreprises) et/ou des innovations d'organisation (72,6 %). Ces deux taux se sont également améliorés (+2,3 et +5,7 points de pourcentage) en comparaison des résultats de 2012. Pour terminer, les entreprises du secteur C11 ayant eu recours à l'innovation de marketing en Belgique affichent un ratio de 45,7 % en 2016, ce qui correspond à un résultat inférieur à 2012 mais aussi inférieur à l'Allemagne pour les années 2012 et 2016.

1.3.3. Décomposition de la croissance de la productivité du travail

La productivité totale des facteurs (PTF) a principalement influencé la croissance moyenne de la valeur ajoutée par heure travaillée des secteurs des industries alimentaires, fabrication de boissons et de produits à base de tabac (C10-12) en Belgique et dans les autres pays sous étude pour la période 2010-2015. En Belgique, elle contribue à hauteur de 85,3 % à la croissance moyenne de la valeur ajoutée par heure travaillée contre 6,8 % pour le capital non-TIC, 0,2 % pour le capital TIC et 7,7 % pour le facteur travail.

[20] C : Confidentiel

Graphique 5. Contribution à la croissance moyenne de la VA par heure prestée des secteurs C10-12[21]

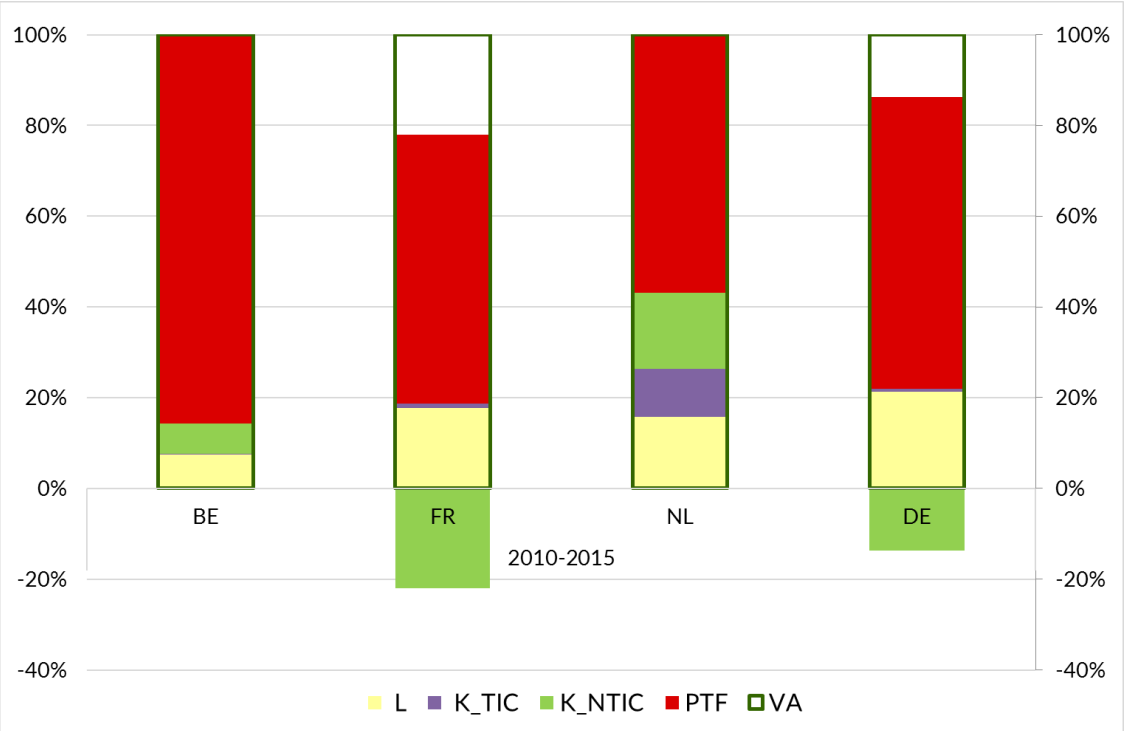

Où : L représente la contribution du facteur travail ; K_TIC le capital en technologie de l'information et des communications ; K_NTIC le capital qui ne relève pas des technologies de l'information et des communications ; PTF la productivité totale des facteurs ; VA la croissance moyenne (moyenne géométrique) de la valeur ajoutée par heure prestée.
Source : EUKLEMS.

Concernant l'intensification capitalistique, l'essentiel de la contribution en Belgique et chez nos trois principaux partenaires commerciaux émane du capital non-TIC. Ainsi, en Belgique, au cours de la période 2010-2015, sur une contribution moyenne du capital de 7,0 %, l'essentiel (6,8 %) provenait du capital non-TIC contre à peine 0,2 % de capital TIC. A l'exception des Pays-Bas, dont l'intensification capitalistique repose pour une part importante sur le capital TIC, dans les autres pays voisins, l'apport du capital non-TIC est prépondérant sur la même période (2010-2015).

1.3.4. Coût salarial horaire et productivité réelle

En Belgique, la **productivité réelle horaire** (PR) dans les secteurs des industries alimentaires, fabrication de boissons et de produits à base de tabac (C10-12) a évolué en dents de scie entre 2010 et 2017. Après avoir atteint son niveau le plus haut en 2015, la productivité a ensuite diminué en 2016 et en 2017. Le coût salarial horaire (CS/H) a par contre affiché globalement une tendance haussière sur la période considérée. Aussi, le relèvement du coût salarial unitaire horaire (CSU) en Belgique traduit le fléchissement de la croissance de la productivité réelle du travail comparativement à la croissance plus rapide du coût salarial.

[21] Remarque : cette section analyse les taux de croissance de la valeur ajoutée par heure travaillée (en d'autres termes, la productivité horaire), dont le concept diffère de celui retenu sous le point Valeur ajoutée, où l'on présente la valeur ajoutée brute du secteur. Toutefois, les données sur les valeurs ajoutées des différents pays, sont des moyennes géométriques des taux de croissance annuels sur la période 2010-2015.

Graphique 6. Evolution du coût salarial, de la productivité réelle et du CSU des secteurs C10-12 en Belgique

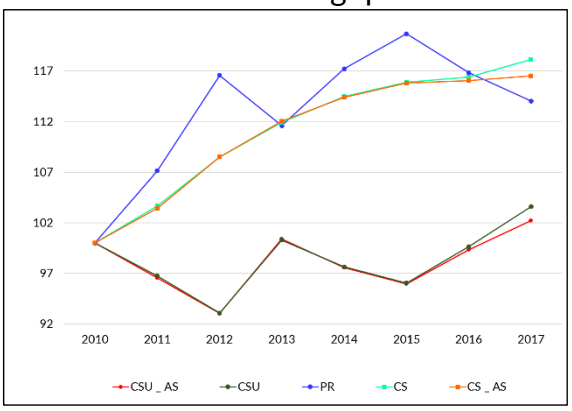

Graphique 7. Evolution du CSU des secteurs C10-12 (indice 2010=100)

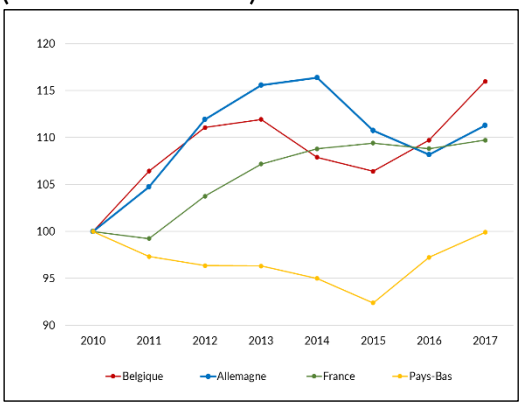

Où : CSU_AS=coût salarial unitaire avec subsides, CSU =coût salarial unitaire sans subsides, CS_AS=coût salarial horaire avec subsides, CS =coût salarial horaire sans subsides et PR= productivité réelle.

Source : ICN, CCE, Eurostat.

Tableau 9. Coût salarial horaire (CS), productivité réelle horaire et CSU des secteurs C10–12

En %

	Evolution 2015/2010			Evolution 2016/2010			Evolution 2016/2015			Evolution 2017/2016		
	Taux de croissance annuel moyen en %			en %			en %			en %		
	CS	Productivité réelle	CSU	CS	Productivité réelle	CSU	CS	Productivité réelle	CSU	CS	Productivité réelle	CSU
Belgique	2,5	1,2	1,3	16,0	5,7	9,7	0,4	-2,7	3,1	1,9	-3,6	5,7
Allemagne	1,8	3,0	-1,1	14,7	6,0	8,2	2,6	5,0	-2,3	1,4	-1,4	2,9
France	2,5	1,2	1,2	13,0	3,9	8,8	0,4	0,9	-0,5	2,4	1,6	0,8
Pays-Bas	1,7	2,4	-0,7	12,3	15,5	-2,7	3,0	-2,2	5,3	1,4	-1,3	2,7

Source : Eurostat.

Entre 2010 et 2016, dans les secteurs des industries alimentaires, fabrication de boissons et de produits à base de tabac (C10-12), le coût salarial horaire a crû de 16,0 % en Belgique[22], alors que la productivité réelle augmentait pour sa part de 5,7 %. Cet accroissement de la productivité[23] résulte d'une part de la hausse de la valeur ajoutée du secteur (+4,4 %) et d'autre part de la baisse de l'emploi total (volume d'heures travaillées de -1,3 %). Dès lors, le CSU a progressé sur cette période en Belgique (+9,7 %), en Allemagne (+8,2 %) et en France (+8,8 %) alors qu'il baissait aux Pays-Bas (-2,7 %). Il importe cependant de relever, comme pour la Belgique, que les augmentations relativement importantes des CSU constatées en Allemagne et en France sur la période considérée, résultent d'une faiblesse dans la croissance des productivités respectives, face à une progression beaucoup plus importante des coût salariaux.

[22] La prise en compte des subsides versés au secteur sur la période 2010-2016 entraine un relèvement moindre du coût salarial de C10-12 pour la Belgique de 15,6 %. Dans cette perspective, le coût salarial augmente de 0,1 % sur la période 2015-2016, et de 2,1 % sur la période 2016-2017.

[23] Sur une période plus récente (2015-2017), la productivité a évolué à la baisse (-5,5 %), à la suite d'une contraction de la valeur ajoutée (-3,2 %) et d'une progression de l'emploi (volume d'heures travaillées +2,3 %).

A l'image de la situation déjà enregistrée en Belgique entre 2015 et 2016, l'évolution récente (2016-2017) montre la persistance de la dégradation du CSU (+5,7 %), à la suite de la variation négative de la productivité réelle en 2017 (-3,6 %), conjuguée à une croissance du coût salarial horaire (+1,9 %). Une augmentation du CSU s'observe également en 2017 en Allemagne (+2,9 %), aux Pays-Bas (+2,7 %) et en France (+0,8 %).

1.3.5. Structure des coûts

Les tableaux entrées-sorties permettent de calculer la structure des coûts cumulés, en tenant compte des secteurs en amont. Les coûts de production des secteurs C10 et C11 sont principalement dominés par les importations. Les salaires représentent respectivement 25,3 % et 28 % des coûts cumulés. L'excédent net d'exploitation atteint 13,1 % des coûts pour le C10 et 17,5 % pour le C11.

La part des salaires dans les coûts cumulés est la plus substantielle dans les sous-secteurs 10G et 11B. La part de l'excédent net d'exploitation est la plus élevée dans les sous-secteurs 10A et 11A (voir aussi le tableau en annexe).

Graphique 8. Structure des coûts (directs et cumulés) des industries alimentaires et des boissons en Belgique

En % du total des coûts

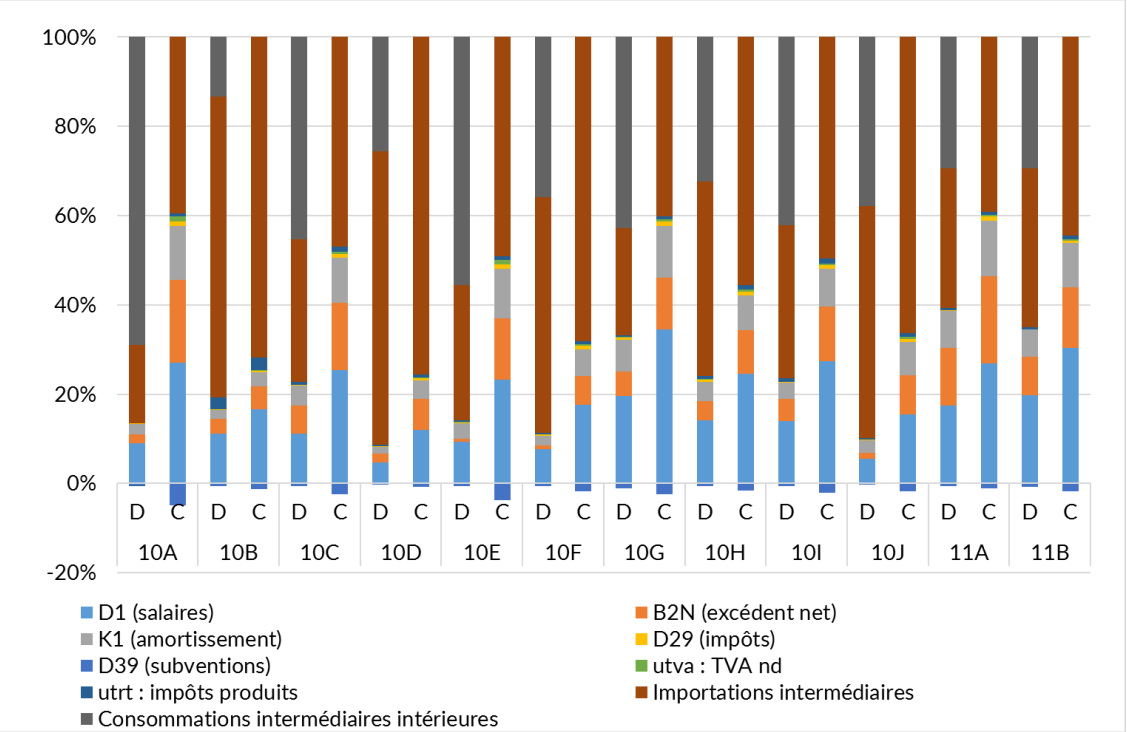

Rem : d : coûts directs ; c : coûts cumulés

Source : BFP et calculs propres.

1.4. Environnement

1.4.1. Fonctionnement du marché

Outre la demande et les ressources, l'environnement constitue également un déterminant de la performance d'un secteur et donc de sa compétitivité. En effet, un fonctionnement de marché efficace, à travers une concurrence saine et équilibrée, peut inciter les entreprises à innover davantage, à réduire leurs coûts de production à long-terme et à proposer des produits plus attractifs, ce qui peut améliorer la compétitivité du secteur (ou, dans la cas contraire, la détériorer).

A cet égard, l'Observatoire des prix réalise chaque année un screening horizontal des secteurs, qui lui permet de collecter des informations sur les différents marchés de l'économie belge. Dans ce cadre, plusieurs indicateurs du niveau de concurrence sont disponibles pour la période 2012-2016 pour 32 secteurs (Nomenclature NACE à 5 décimales) issus des industries alimentaires et des boissons.

Graphique 9. Fonctionnement du marché des industries alimentaires et des boissons en Belgique

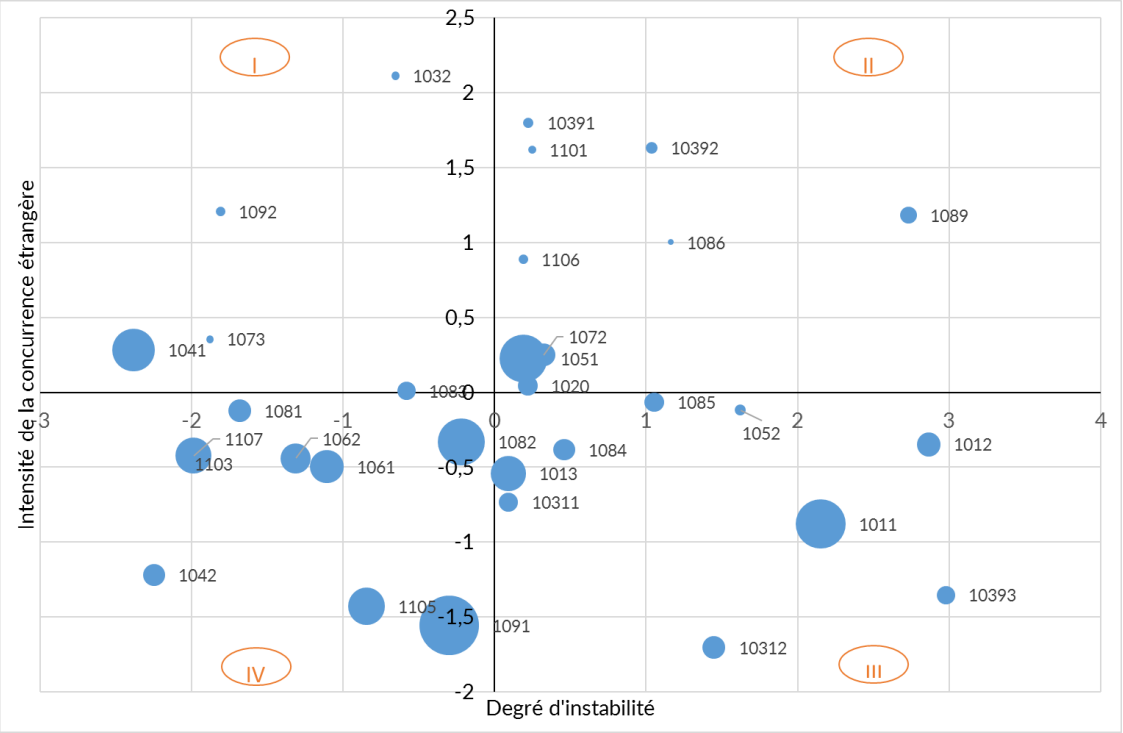

Source : BNB, Statbel et calculs propres.

Ces indicateurs permettent notamment de répartir ces secteurs selon deux axes d'analyse (voir graphique 9 et glossaire) : l'intensité de la concurrence étrangère sur le marché belge et l'instabilité du marché. La largeur des bulles traduit l'importance du secteur sur la base du chiffre d'affaires.

Concernant, l'instabilité du marché : les secteurs relativement concentrés pouvant présenter un risque de mauvais fonctionnement de marché se situent à gauche de l'axe vertical, tandis que les secteurs qui connaissent une certaine dynamique dans leur composition et leur répartition des parts de marché se situent à droite de l'axe vertical.

L'intensité de la concurrence étrangère sur le marché belge s'accroît à mesure que l'on s'écarte vers le haut de l'axe horizontal, ce qui pourrait potentiellement traduire un bon fonctionnement de marché.

Ainsi, les secteurs de la fabrication de jus de fruits (10.32) et d'aliments pour animaux de compagnie (10.92) semblent stables et concentrés, mais sont soumis à une forte concurrence de firmes étrangères sur le marché intérieur (voir cadran I du graphique 9). La fabrication de pâtes

alimentaires (10.73) et la fabrication d'huiles et de graisses (10.41) se manifestent aussi comme des secteurs stables, mais dans une moindre mesure en ce qui concerne l'intensité de la concurrence étrangère.

Par ailleurs, certains secteurs peu soumis à la concurrence étrangère connaissent une forte dynamique de marché, comme la transformation de viande de boucherie (10.11) ou de volaille (10.12) (voir cadran III du graphique 9).

Parmi les secteurs concentrés, stables et peu soumis à la concurrence étrangère sur le marché intérieur, se trouvent notamment la fabrication de margarine (10.42), la fabrication de produits amylacés (10.62), la fabrication de bière (11.05) et d'eaux minérales et de boissons rafraichissantes (11.07) (voir cadran IV du graphique 9).

1.4.2. Climat des affaires

Le secteur des industries alimentaires, fabrication de boissons et de produits à base de tabac (C10-12) se compose principalement d'entreprises sans personnel (39,5 %), dans l'industrie manufacturière la part est plus élevée (57,8 %). 33,9 % des entreprises emploient 1 jusqu'à maximum 4 personnes, plus que dans l'industrie manufacturière. Seuls 15,3 % des entreprises ont plus de 10 employés, ce qui est comparable à l'industrie manufacturière.

Les **taux de survie** des entreprises dans le secteur C10-12 sont comparables à ceux de l'industrie manufacturière. En 2017, le taux de survie à 3 ans dans le secteur C10-12 était de 79,6 %, et à 5 ans de 62,9 %. Les taux de survie étaient plus faibles dans les pays voisins qu'en Belgique.

3,9 % **des entreprises belges à forte croissance** se trouvaient dans le secteur C10, ce qui est plus élevé qu'en Allemagne et aux Pays-Bas mais moins élevé qu'en France. En 2017, notre pays comptait 118 entreprises à forte croissance dans le secteur C10 (9.047 emplois), dont 46 dans le sous-secteur 10.7 (fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires), 26 dans le 10.8 (fabrication d'autres produits alimentaires) et 24 dans le 10.1 (transformation et conservation de la viande ; préparation de produits à base de viande). Ces secteurs abritent également le plus grand nombre d'entreprises à forte croissance dans les pays voisins. Le sous-secteur 10.3 (transformation et conservation des fruits et de légumes) emploie en effet les plus grandes entreprises à forte croissance : la taille moyenne était de 227 employés dans ce secteur, contre 77 employés en moyenne pour l'ensemble du secteur des industries alimentaires (C10).

Selon les données de Thomson Reuters, entre 2012 et 2018, 137 sociétés belges ont fusionné ou ont été acquises et un peu plus de la moitié des sociétés acquises restaient belges (70). Les autres sociétés étaient situées en France (10), aux Pays-Bas (9), au Royaume-Uni (9) et en Italie (7). Au total, 118 sociétés belges ont été acquises au cours de la période en question. Outre les acquisitions par des entreprises belges, les Pays-Bas (13), la France (9) et le Royaume-Uni (6) ont été les principaux acheteurs des entreprises belges.

Le classement Doing Business de la Banque mondiale évalue le climat des affaires sur la base de 10 domaines[24]. En 2019, le classement Doing Business de la Banque mondiale plaçait notre pays en 45e position. Nos voisins ont obtenu de meilleurs résultats en terme de climat des affaires : les Pays-Bas se classaient 36e, la France était 32e et l'Allemagne 24e. Tous les pays ont amélioré leur score, mais seule la Belgique a progressé dans le classement. Le classement mondial est à nouveau mené par la Nouvelle-Zélande, suivi par Singapour et le Danemark. A l'instar des années précédentes, la Belgique réalise d'excellentes prestations dans le domaine du commerce extérieur. Notre pays y partage la première place avec, notamment, la France et les Pays-Bas grâce à la rapidité de réalisation et aux faibles coûts liés à l'importation et l'exportation (documents douaniers et frontaliers). Le talon d'Achille de la Belgique réside encore dans l'enregistrement de la propriété de par la lenteur (notamment, de longs délais pour l'enregistrement d'un emprunt) et la complexité des procédures (notamment auprès de la commune, du notaire, du bureau d'enregistrement) ainsi que leur coût élevé (honoraires élevés des notaires). En 2019, notre pays a obtenu de meilleurs résultats pour l'obtention de prêts.

[24] Constitution d'une entreprise, traitement des permis de bâtir, obtention de l'électricité, enregistrement de la propriété, obtention d'un crédit, protection des investisseurs, paiement des impôts, commerce extérieur, obligation de contrat et traitement de l'insolvabilité.

Diverses sources (Eurostat, Creg, Febeliec) montrent que les prix de l'électricité en Belgique pour les consommateurs industriels sont élevés. Les consommateurs électro-intensifs en particulier subissent un désavantage concurrentiel par rapport aux pays voisins, où des réductions plus substantielles sont appliquées pour ce type de consommateur.

2. Analyse SWOT

2.1. Forces

- Le secteur des industries alimentaires est important en termes de valeur ajoutée pour la Belgique, avec une part de marché croissante de notre pays dans l'Union européenne.
- Le secteur est un grand pourvoyeur d'emplois, le nombre d'employés augmente depuis 2015.
- La solvabilité du secteur des industries alimentaires (C10) est bonne. Près de la moitié de son capital total est constitué de fonds propres.
- La Belgique s'est forgé un avantage comparatif grâce à sa spécialisation dans l'alimentation, la bière et les cidres/vins de fruits.
- Le taux d'investissement des secteurs des industries alimentaires ; fabrication de boissons et de produits à base de tabac (C10-12), est supérieur à celui des pays voisins ainsi qu'à celui de l'industrie manufacturière.
- La contribution croissante de la productivité totale des facteurs traduit l'importance de l'innovation, dans laquelle la Belgique investit déjà davantage que ses voisins. Notre pays a une forte intensité de R&D et des entreprises plus innovantes, tant en termes de produits, de processus, d'innovation marketing et organisationnelle.
- Le taux de survie des entreprises du secteur C10-12 est plus élevé en Belgique que dans les pays voisins. En termes relatifs, notre pays compte également plus d'entreprises à forte croissance (à l'exception de la France).

2.2. Faiblesses

- Des petites entreprises du secteur alimentaire subissent parfois une pression sur les prix, en partie imputable au commerce de détail, qui se reflète également dans les marges bénéficiaires limitées. Le secteur des boissons est beaucoup moins touché par ce phénomène.
- La part de marché de la Belgique dans les exportations européennes totales du secteur C10 est limitée par rapport à celles des pays voisins.
- Une baisse de la productivité couplée à une hausse des coûts salariaux en 2016 et 2017, avec comme conséquence une hausse du CSU qui fragilise la compétitivité coût du secteur C10-12 en Belgique.
- Un manque de main d'œuvre qualifiée : les postes vacants sont difficiles à pourvoir.
- Des coûts énergétiques plus élevés pour les entreprises à forte consommation électrique que pour les pays voisins.

2.3. Opportunités

- L'automatisation et la robotisation entraînent de nouveaux besoins en capital humain. Il revient au secteur d'attirer et de former de nouveaux talents capables de travailler dans l'environnement high-tech de demain.
- L'innovation des produits grâce aux nouvelles tendances alimentaires : sans gluten, végétarien, végétalien, etc. Il y a par ailleurs une forte demande pour des produits biologiques (et durables).
- La poursuite du développement des exportations, fondé sur la qualité, la confiance et la réputation.
- Le suivi de la sécurité alimentaire et « de la ferme à la table » via l'internet des objets, la robotisation et l'automatisation.
- Assumer la responsabilité d'une alimentation saine, du marketing des produits alimentaires pour les enfants, des informations claires aux consommateurs et des emballages/zéro déchet.

2.4. Menaces

- Les barrières commerciales internationales exercent une pression sur la croissance du secteur : protectionnisme, embargos commerciaux...
- Le Brexit a un impact sur l'industrie alimentaire (demande, mais aussi formalités douanières, contrôles de sécurité alimentaire, certificats...), surtout en cas de *no deal*.
- Les achats frontaliers et le commerce électronique sont en hausse.
- Les frais de kilométrage des camions réduisent également la compétitivité du secteur alimentaire belge.

Annexe

Graphique a. Part relative des sous-secteurs dans la valeur ajoutée de C10 en Belgique, 2017

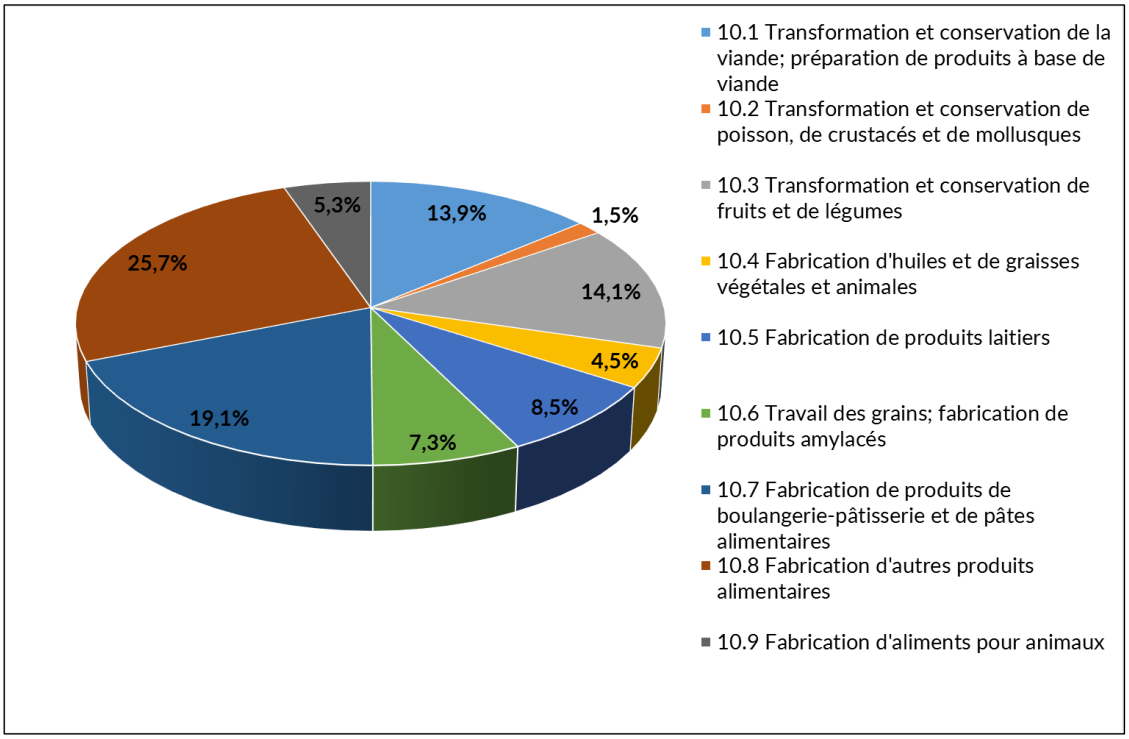

Source : Eurostat, Enquête structurelle des entreprises.

Graphique b. Part relative des sous-secteurs dans la valeur ajoutée de C11 en Belgique, 2017

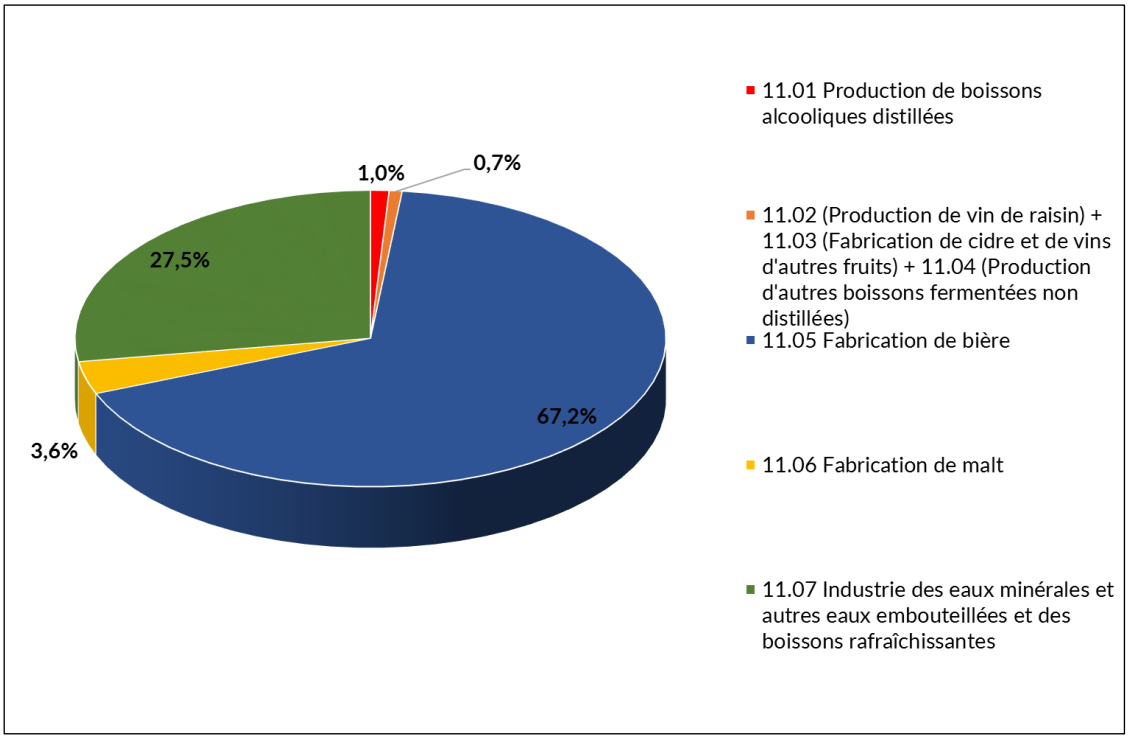

Source : Eurostat, Enquête structurelle des entreprises.

Tableau a. Structure des coûts (directs et cumulés) des industries alimentaires et des boissons en Belgique

En % du total des coûts

	10A		10B		10C		10D		10E		10F		10G		10H		10I		10J		11A		11B	
	Viandes		Poissons		Fruits-Légumes		Huiles-Graisses		Lait		Amylacés		Pains		Chocolats		Autres		Ali. Animaux		Alcool		Sans Alcool	
	Dir.	Cum.	Dir.	Cum.	Dir.	Cum.	Dir.	Cum.	Dir.	Cum.	Dir.	Cum.	Dir.	Cum.	Dir.	Cum.	Dir.	Cum.	Dir.	Cum.	Dir.	Cum.	Dir.	Cum.
Salaires	9,1	27,1	11,2	16,5	11,2	25,3	4,6	12,0	9,3	23,3	7,7	17,7	19,6	34,5	14,1	24,5	14,0	27,4	5,5	15,5	17,4	26,9	19,7	30,4
Excédent net	1,8	18,6	3,2	5,1	6,3	15,1	2,0	6,9	0,7	13,8	0,8	6,4	5,4	11,6	4,2	9,8	4,9	12,2	1,5	8,7	13,0	19,5	8,7	13,6
Amortissement	2,4	12,1	2,0	3,3	4,4	10,2	1,6	4,2	3,4	11,1	2,1	6,0	7,2	11,6	4,4	7,9	3,7	8,5	2,8	7,5	8,3	12,5	6,0	9,9
Impôts	0,1	1,0	0,1	0,3	0,2	0,8	0,2	0,5	0,3	1,0	0,4	0,8	0,4	0,9	0,4	0,8	0,2	0,7	0,1	0,6	0,2	1,0	0,0	0,5
Subventions	-0,5	-4,8	-0,5	-1,3	-0,6	-2,5	-0,2	-0,8	-0,6	-3,8	-0,7	-1,8	-1,1	-2,5	-0,7	-1,7	-0,5	-2,1	-0,3	-1,7	-0,6	-1,2	-0,8	-1,8
TVA	0,0	1,2	0,0	0,1	0,0	0,5	0,0	0,2	0,0	0,9	0,0	0,3	0,2	0,5	0,2	0,4	0,0	0,4	0,0	0,4	0,0	0,3	0,1	0,4
Impôts produits	-0,1	0,6	2,7	2,8	0,6	1,1	0,4	0,6	0,3	0,9	0,4	0,7	0,3	0,7	0,8	1,1	0,8	1,2	0,4	0,8	0,4	0,6	0,5	0,7
Importations intermédiaires	17,5	44,4	67,5	73,1	32,0	49,5	65,8	76,5	30,3	52,9	52,9	69,9	24,1	42,7	43,6	57,2	34,2	51,7	51,9	68,1	31,3	40,4	35,6	46,3
Consommations intermédiaires intérieures	69,6	0,0	13,8	0,0	46,0	0,0	25,8	0,0	56,2	0,0	36,5	0,0	43,8	0,0	33,0	0,0	42,7	0,0	38,2	0,0	29,9	0,0	30,2	0,0

Source : ICN et calculs propres.

Glossaire

Méthodologie de l'Avantage comparatif révélé

L'ACR d'un pays j pour le commerce d'un produit i se mesure en trois phases :

- Par le ratio de la part de ce produit dans les exportations du pays sur sa part dans les exportations européennes. On peut le représenter par l'équation suivante :

  $RCA_{ij} = (X_{ij}/X_{tj})/(X_{iw}/X_{tw})$

  t représente l'exportation/importation totale et w, l'UE27.
- Par le ratio de la part de ce produit dans les importations du pays sur sa part dans les importations européennes. On peut le représenter par l'équation suivante :

  $RCAij = (M_{ij}/M_{tj})/(M_{iw}/M_{tw})$
- On rapporte le résultat du ratio des exportations sur le résultat du ratio des importations.

Un ACR inférieur à 1 témoigne d'un désavantage comparatif d'un produit ou d'une branche par rapport aux autres pays de l'UE27, alors qu'un ACR supérieur ou égal à 1 signifie un avantage comparatif.

(Source : https://perso.univ-rennes1.fr/denis.delgay-troise/CI/Tds/REItd12.pdf)

Fonctionnement du marché

Les deux axes du graphique 9 sont le résultat d'une analyse en composantes principales portant sur les valeurs moyennes (2012-2016) des indicateurs suivants :

- l'indice de concentration Herfindahl-Hirschman (soit la somme des carrés des parts de marché des entreprises du secteur, HHI) ;
- le niveau de pénétration des importations ;
- le taux d'attrition des entreprises (soit la somme des parts de marché des entrants et de sortants du secteur) ; et
- la volatilité des parts de marché.

Le premier axe (Abscisse) est corrélé négativement avec le HHI (-0,79) et positivement avec le taux d'attrition des entreprises (0,88) et la volatilité des parts de marché (0,93). Le deuxième axe (Ordonnée) est corrélé positivement avec le niveau de pénétration des importations (0,99).

Statistiques structurelles sur les entreprises

La Direction générale Statistique (Statistics Belgium) mène une enquête sur la structure des entreprises depuis 1996. Les statistiques structurelles annuelles sur les entreprises décrivent la structure, la politique et les performances des entreprises en fonction de leur activité économique. Des informations sont collectées sur l'activité, l'emploi, les revenus, les coûts et les investissements de l'exercice précédent. Ces informations permettent de produire des statistiques comparables, complètes et fiables sur la structure des entreprises au niveau européen. Les statistiques sont importantes pour la mise au point de la politique économique belge et européenne et peuvent également servir de source utile aux entreprises pour évaluer leur position dans un secteur donné.

L'information y est basée sur un échantillon d'entreprises. Pour les grandes entreprises (pour la plupart), les informations sont collectées par le biais d'une enquête, tandis que pour les autres entreprises (petites pour la plupart), on y utilise des techniques d'imputation fondées sur des données d'enquête (historiques), d'une part, et des données administratives (par exemple, comptes annuels et déclarations TVA), d'autre part. (Source : Statbel)

Démographie des entreprises

Entreprises à forte croissance

Une entreprise à forte croissance est une entreprise comptant au moins 10 salariés en t-3, avec un taux de croissance annuel moyen de son personnel supérieur à **10 %** par an, sur une période de 3 ans (t-3 à t).

Taux de survie

Le taux de survie à x ans est calculé à l'aide du nombre d'entreprises établies au cours de l'année t-x qui ont survécu jusqu'à l'année t par rapport au nombre d'entreprises créées au cours de l'année t-x.

La « survie » se produit lorsqu'une entreprise est active en termes d'emploi et/ou de chiffre d'affaires l'année de sa constitution et les x années suivantes. Deux types de survie peuvent être distingués.

- Une entreprise créée au cours de l'année t-x est considérée comme ayant survécu au cours de l'année t si elle est active en termes de chiffre d'affaires et/ou d'emploi à un moment quelconque de l'année t (= survie sans changement).
- Une entreprise est également considérée comme ayant survécu si la ou les unités légales liées ne sont plus actives, mais que leur activité a été reprise par une nouvelle unité légale spécialement créée pour reprendre les facteurs de production de cette entreprise (= survie par acquisition).

Fusion et acquisition

Une fusion ou une acquisition concerne l'opération par laquelle deux sociétés ne font plus qu'une,

- soit par une fusion dans laquelle elles intègrent habituellement leurs activités, leurs équipes de direction, leurs capitaux propres et leurs dettes, leurs finances et autres domaines,
- soit par une acquisition au cours de laquelle une société reprend une autre société.

Les données relatives aux fusions et acquisitions proviennent de la base de données Thomson & Reuters qui contrôle la propriété économique au niveau de la société mère restante. Toutes les transactions relatives à l'acquisition d'une participation d'au moins 5 % ou 3 % d'une valeur d'au moins 1 million de dollars US font l'objet d'un suivi, en fonction des critères retenus.

Les ratios financiers

Rentabilité

- Bénéfice d'exploitation (9901) / chiffre d'affaires (70) x 100
- Résultat après impôts (9904) / chiffre d'affaires (70) x 100

Solvabilité

- Capitaux propres (10/15) / passif (17/49) x 100
- Fonds propres (10/15) / total du bilan (10/49) x 100

Liquidité

- Ratio de liquidité rapide (liquidité au sens strict) = (créances à un an au plus (40/41) + placements (50/53) + disponibilités (54/58)) / (dettes à un an au plus (42/48))
- Ratio de liquidité courante (liquidité au sens large) = (encours (3) + créances à un an au plus (40/41) + placements de trésorerie (50/53) + disponibilités (54/58) + comptes de régularisation (490/1))/ dettes à un an au plus (42/48) + comptes de régularisation (492/3)).

Cashflow

Cash-flow / dette à long terme = Cash-flow / (capitaux étrangers (17/49) - dettes à un an au plus (42/48) - comptes de régularisation (492/3)) x 100

Liste des graphiques

Graphique 1. Evolution de la valeur ajoutée (en volume, 2015) des secteurs C10-12 7
Graphique 2. Part relative dans la valeur ajoutée européenne (sans le Royaume-Uni), 2008 et 2017 7
Graphique 3. Evolution des dépenses de R&D des secteurs C10–12 17
Graphique 4. Evolution de l'intensité en R&D des secteurs C10–12 17
Graphique 5. Contribution à la croissance moyenne de la VA par heure prestée des secteurs C10-12 20
Graphique 6. Evolution du coût salarial, de la productivité réelle et du CSU des secteurs C10-12 en Belgique 21
Graphique 7. Evolution du CSU des secteurs C10-12 (indice 2010=100) 21
Graphique 8. Structure des coûts (directs et cumulés) des industries alimentaires et des boissons en Belgique 22
Graphique 9. Fonctionnement du marché des industries alimentaires et des boissons en Belgique 23
Graphique a. Part relative des sous-secteurs dans la valeur ajoutée de C10 en Belgique, 2017 ... 27
Graphique b. Part relative des sous-secteurs dans la valeur ajoutée de C11 en Belgique, 2017 ... 27

Liste des tableaux

Tableau 1. Ratios financiers du secteur des industries alimentaires (C10) en Belgique 8
Tableau 2. Ratios financiers du secteur de la fabrication de boissons (C11) en Belgique 10
Tableau 3. Indice de l'avantage comparatif révélé (C10) 13
Tableau 4. Indice de l'avantage comparatif révélé (C11) 13
Tableau 5. Emploi des secteurs C10-12 15
Tableau 6. Taux d'investissement et évolution de la FBCF des secteurs C10-12 et de l'industrie manufacturière (C) 16
Tableau 7. Entreprises innovantes par type d'innovation dans le secteur des industries alimentaires (C10) 18
Tableau 8. Entreprises innovantes par type d'innovation dans le secteur de la fabrication de boissons (C11) 19
Tableau 9. Coût salarial horaire (CS), productivité réelle horaire et CSU des secteurs C10–12 21
Tableau a. Structure des coûts (directs et cumulés) des industries alimentaires et des boissons en Belgique 28

Liste des figures

Principaux marchés (C10) à l'exportation de nos partenaires commerciaux en 2017 11
Principaux marchés (C10) à l'importation de nos partenaires commerciaux en 2017 12